



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le mercredi 4 février 2015 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

M. Germain Richer, maire  
M. Gaétan Bordeleau, conseiller  
M. Gilbert Brunet, conseiller

EST ABSENT :

Mme Danielle Léger, conseillère  
M. Claude Leroux, conseiller  
Mme Brigitte Paquette, conseillère  
M. Joël Badertscher, conseiller

Tous siégeant sous la présidence de monsieur Germain Richer, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

1.  
20081-02-15     **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilbert Brunet  
Appuyé par M. Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente  
assemblée de consultation publique soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote pour : 2  
Vote contre : 0  
Vote abstention : 1

2.  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE  
CONSULTATION**

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour  
fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ **Amendement au règlement 601, afin d'effectuer la  
modification suivante :**

1. Agrandir la zone R-415 à même une partie de la  
zone H-418, afin de permettre la culture du sol

**14395**



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

sur une partie du lot 3 788 165.

**PROJET DE RÈGLEMENT 601-31**

Monsieur Éric Gélinas, directeur de l'urbanisme, explique le projet de règlement 601-31, amendant le règlement 601 et mentionne les conséquences de son adoption.

3.  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Questions du public*

Trois (3) citoyens sont présents, mais aucune question n'est formulée par ces derniers.

*Questions du conseil municipal*

Monsieur Gaétan Bordeleau      Monsieur veut connaître la superficie du terrain qui sera affecté par ce changement de zonage.

4.  
20082-02-15      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Il est proposé par M. Gaétan Bordeleau  
Appuyé par M. Gilbert Brunet

ET IL EST RÉSOLU que la présente assemblée de consultation publique soit et est levée à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote pour : 2  
Vote contre : 0  
Vote abstention : 1

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 20081-02-15 et 20082-02-15 contenues dans ce procès-verbal.

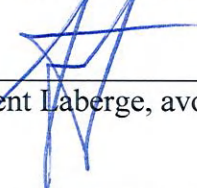
  
Germain Richer, maire



No de résolution

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost**

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 20081-02-15 et 20082-02-15 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 4 février 2015.

  
\_\_\_\_\_  
Me Laurent Laberge, avocat O.M.A.  
Greffier